

Déclaration préalable de la FSU à la FPMA concernant les postes adaptés **du 27 février 2017**

Cette FPMA va examiner la situation des collègues sollicitant l'entrée ou le maintien sur poste adapté selon les modalités définies dans le décret du 27 avril 2007.

Nous constatons une augmentation sensible du nombre de premières demandes alors même que les éléments d'information sur ce dispositif sont peu portés à la connaissance de l'ensemble de nos collègues.

Dans les documents étudiés en GT, il est à noter que figurent encore parmi les premières demandes, un nombre très important de collègues en fin de carrière.

De même, force est de constater que les projets professionnels envisagés par les collègues se réduisent le plus souvent au CNED ou à une orientation vers un poste de professeur documentaliste. Si nous avons noté une évolution de l'administration qui demande désormais que la procédure de changement de discipline soit mise en place pour les collègues souhaitant devenir professeur documentaliste, nous nous interrogeons toujours sur les représentations du métier de professeur documentaliste que cela reflète et nous déplorons que les perspectives offertes aux collègues soient assez réduites.

Tout cela montre bien la nécessité de trouver, pour traiter les difficultés de ceux qui ne peuvent plus assumer l'enseignement présentiel, des solutions d'accompagnement complémentaires des CLM, CLD, permettant d'envisager un nouvel avenir professionnel ou de terminer dignement une carrière que les perspectives de retraite tendent à allonger sensiblement.

Ces solutions passent par :

- une réelle mobilité entre les divers emplois de la Fonction Publique qui soit facilitée par une politique volontariste et une large information en direction des collègues,
- le rétablissement du congé mobilité,
- le rétablissement du CFA et de ses modalités antérieures,
- la création de structures nouvelles (comme le congé d'un an rémunéré) permettant aux enseignants de faire face aux difficultés accrues du métier,
- l'élargissement des demandes de disponibilité à de nouveaux motifs et à de nouvelles conditions,
- une véritable politique de reconversion qui associe formation continue et prise en compte des acquis de l'expérience et ouvre des perspectives aux collègues,
- la mise en place effective de perspectives de seconde carrière restée lettre morte.

S'agissant des situations qui vont être examinées aujourd'hui, compte tenu du caractère évolutif des situations médicales, nous attendons, conformément aux engagements pris par l'administration, qu'un point d'étape nous soit désormais communiqué à la rentrée de septembre.

Nous souhaitons enfin qu'il y ait une information de la FPMA concernant le nombre de demandeurs, d'ayants droit retenus et des allègements de service accordés ainsi qu'un bilan des reclassements.